CACES® R482
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Engins de chantier - Catégories A B1 C1 D F G




Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235 du 22/10/2021

Objectifs :

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier
- Conduire et utiliser un engin de chantier en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement, conformément au Référentiel du CACES® R482.
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R482.

Options : Utilisation télécommande, chargement/déchargement sur porte-engin (pour certaines catégories)
Préparer le test QCM-IPR pour les interventions à proximité des réseaux

Public concerné:

Toute personne appelée à conduire un engin de chantier appartenant à l'une des catégories de la recommandation CACES ®482.

Pré requis :

- 18 ans d'âge minimum (sauf dérogations spécifiques).
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions et à la réalisation des tests CACES®.
- Aptitude médicale à la conduite d'un engin de chantier recommandée avant l'accès à la formation.

Moyens matériel à fournir par les participants :

Équipements de protection Individuels (chaussures de sécurité, gants, casque, gilet haute visibilité).

Encadrement - formateur - testeur :

Formateur spécialisé dans la conduite et la manipulation des engins de chantier.
Testeur CACES® qualifié par un organisme certificateur.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : Inter ou intra entreprise (sous conditions)
- Durée : de 07 heures à 28 heures selon les catégories choisies, le niveau du stagiaire et le type de formation : initiale ou recyclage/expert.
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs). sur : https://www.a2prevention.com

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Contacts / renseignements
Tel : 05 59 64 04 42
formation@a2prevention.com

Méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques (présentiel) et d'ateliers pratiques.
Exercices pratiques de mises en situations de travail avec des engins de chantier conformes au CACES® R482.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédia et paperboard.
Notices fabricants, divers documents (VGP, etc…) pour l'enseignement théorique.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Évaluation pédagogique :

Épreuves théoriques et pratiques de la conduite des engins de chantier réalisées par des testeurs CACES® en fin de formation, conformément à la Recommandation R482.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.
Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins de chantier, sous réserve de réussite aux tests, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

Validité/ Suite de parcours :

Validité: **10 ans** (selon la recommandation R482).
Tout conducteur d'engins doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir un nouveau CACES® de la catégorie concernée.
En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même organisme testeur certifié.

Version avril 2026

CACES® R482
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Engins de chantier - Catégories A B1 C1 D F G




Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235 du 22/10/2021

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaissances théoriques - inclue dans la formation initiale et la formation recyclage

A. Connaissances générales : rôle et responsabilités des différents acteurs (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, chef de manœuvre, signaleur, homme-traffic, ..), dispositif CACES®, ...

B. Technologie des engins de chantier : la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, structures de protection, équipements interchangeables, issue de secours sur les engins concernés, ...

C. Les principaux types d'engins de chantier, leurs caractéristiques et leurs capacités, les catégories CACES® R482.

D. Règles de circulation applicables aux engins de chantier.

E. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier : principaux risques et moyens de prévention associés.

F. Exploitation des engins de chantier (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite).

G. Vérifications d'usage des engins de chantier : justification de leur utilité, identification des principales anomalies.

Savoirs-faires pratiques - Partie A inclue dans la formation initiale et la formation recyclage
Parties B et C inclues dans la formation initiale seulement

A. Prise de poste et **vérification.**

B. Conduite et manœuvres : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité - élingage - adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité.

C. Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance : opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), opérations d'entretien quotidien, rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.

Tests par catégories d'engins de chantier :

- **Test théorique** : QCM chronométré
- **Test pratique** : épreuve chronométrée sur chaque catégorie (prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance).

OPTION : Conduite au moyen d'une télécommande
Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)
Test QCM-IPR (Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.)

Passerelles :

En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R482.

Débouchés professionnels :

Utilisable dans plusieurs secteurs d'activités professionnelles (industries, collectivités, BTP, génie civil et militaire, exploitation de carrières, ...).

Equivalence : Non concerné

Références juridiques :

Le dispositif CACES définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).Le test CACES, défini par la recommandation R482 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

Répertoire spécifique :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7040/ (Cat. A) https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7047/ (Cat. D)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7041/ (Cat. B1) https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7049/ (Cat. F)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7044/ (Cat.C1) https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7023/ (Cat. G)

Version avril 2026

A2 PREVENTION – 79 Avenue du 1er mai – 40220 TARNOS Tél : 05.59.64.04.42
e-mail : formation@a2prevention.com - site internet : www.a2prevention.com
N° Déclaration d'Activité : 72 40 00800 40 – N° SIRET : 499 112 613 00041 – APE : 8559 A

CACES® R482
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Engins de chantier - Catégories A B1 C1 D F G




Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235 du 22/10/2021

(1) Catégories : équivalences R482/ R372m

Engins de chantier		
R482	**Dénomination**	**R372m**
A	*Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante:* • pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, • chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, • chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes, • moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes, • compacteurs de masse ≤ 6 tonnes, • tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).	1
B1	*Engins d'extraction à déplacement séquentiel* • pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, • pelles multifonctions.	2*
B2	*Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel* • machines automotrices de sondage ou de forage	2*
B3	*Engins rail-route à déplacement séquentiel* • pelles hydrauliques rail-route	X
* : si épreuves pratiques CACES passées : sur pelle hydraulique -> B1 / sur foreuse -> B2		
C1	*Engins de chargement à déplacement alternatif* • chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, • chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.	4
C2	*Engins de réglage à déplacement alternatif* • bouteurs, • chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.	3
C3	*Engins de nivellement à déplacement alternatif* • niveleuses automotrices	6
D	*Engins de compactage* • compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes. • compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.	7
E	*Engins de transport* • tombereaux, rigides ou articulés, • moto-basculeurs de masse > 6 tonnes, • tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).	8
F	*Chariots de manutention tout-terrain* • chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, • chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.	9
G	*Conduite des engins hors-production* • déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.	10



Version avril 2026

A2 PREVENTION – 79 Avenue du 1er mai – 40220 TARNOS Tél : 05.59.64.04.42
e-mail : formation@a2prevention.com - site internet : www.a2prevention.com
N° Déclaration d'Activité : 72 40 00800 40 – N° SIRET : 499 112 613 00041 – APE : 8559 A